

AVIS DES SOCIÉTÉS*

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.
Siège social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014.

Unité: Millier de dinar

Indicateurs d'activité	3 ^{ème}	3 ^{ème}	30/09/2014*	30/09/2013	31/12/2013
	trimestre	trimestre			
	2014*	2013			
CA TTC	226 540	162 756	579 984	423 571	577 992
CA HT	216 270	154 236	553 468	402 667	550 039
Charge du personnel	13 013	10 378	37 240	30 273	42 354
Ratio Masse salariale /CA	6,02%	6,73%	6,73%	7,52%	7,70%
Nombre des points de vente			80	72	71
Délai règlements fournisseurs en J			90	90	90

* Selon les données comptables disponibles

Commentaires :

1. Le chiffre d'affaires HT du 3^{ème} trimestre 2014 a enregistré une évolution d'environ 40% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent, et ce suite à l'adjonction de six points de vente PROMOGRO à partir de la deuxième quinzaine du mois d'Avril 2014 et l'ouverture de nouveaux points de vente. Sans tenir compte de l'effet de l'intégration des six points de vente de l'enseigne PROMOGROS, le CA HT a enregistré une augmentation de 9%.
2. Les charges du personnel du 3^{ème} trimestre 2014 ont enregistré une augmentation de 25% par rapport à celles constatées au cours du 3^{ème} trimestre de l'année précédente et ce suite à l'ouverture de nouveaux points de vente et l'intégration de six points de vente PROMOGRO.
3. Le ratio masse salariale rapportée au CA passe de 7,52% au 30/09/2013 à 6,73% au 30/09/2014.
4. Le nombre de point de vente est passé de 72 unités à la fin du 3^{ème} trimestre 2013 à 80 unités à la fin du 3^{ème} trimestre 2014, et ce suite à la fermeture de « BATAM Msaken » et l'ouverture des 3 points de vente : « BATAM Jendouba » « BATAM Douar Hicher » , « MG BORDJ CEDRIA » et la migration de six points de vente PROMOGRO (Activité détail) vers la SMG à savoir : MG MAXI LA MARSA ; MG MAXI DJERBA ; MG MAXI KAIROUAN ; MG MAXI SOUSSE ; MG MAXI SFAX et MG MAXI GABES.

* Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) ;
- Charges financières ;
- Produits financiers ;
- Trésorerie nette ;
- Surface totale des points de vente en m2
- Effectif moyen.